



# Avis septembre 2018

## **Ramassage des bacs à ordures ménagères ou des bacs jaunes, lotissement du coteau des aiguillons**

Tant que le transfert de voirie du lotisseur à la commune n'a pas été réalisé, les véhicules de ramassage des ordures n'ont pas l'autorisation d'utiliser cette nouvelle voirie. Nous tiendrons informés les habitants du quartier quand cela sera régularisé et quand ils pourront mettre les poubelles devant chez eux.

## **Poursuite des travaux dans le lotissement du coteau des aiguillons :**

VILLEO, le lotisseur, nous informe que les travaux restants vont être réalisés prochainement, pose de chicanes et traçage du passage piétonnier route de Saulon la Chapelle, pose de poteaux en bout de chemins, cedex à redresser, arasement des chemins verts et ensemencement des zones engazonnées, pose de deux bancs, un toboggan et deux jeux sur ressort sur la zone de jeux pour petits, diverses plantations, des arbres seront plantés en novembre...

## **Modification simplifiée du PLU :**

La phase de concertation s'est terminée le 31 août 2018. Enquête publique à venir.

## **Travaux sur le réseau d'eau potable**

VEOLIA nous a informés du fait qu'un nettoyage de réseau d'eau potable sera réalisé sur notre commune les semaines 37 et 38. L'opération consiste à envoyer de l'air sous pression dans le réseau pour nettoyer les canalisations. Cette opération va nécessiter des coupures d'eau. De plus, des phénomènes d'eau colorée sont à prévoir.

Un phoning va être réalisé (appel téléphonique) sur la commune pour prévenir les administrés. De plus, toutes les personnes impactées directement par le nettoyage (fermeture du branchement) sont informées par un avis d'arrêt d'eau dans la boîte aux lettres.

## **Travaux de voirie:**

Les travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche de la rue du lavoir (de la rue du Meix Rondeau à la rue des champs chevaux) seront réalisés en octobre par l'entreprise NOIROT.

## **Remaniement du cadastre :**

Des géomètres du cadastre vont vous contacter pour vous informer du fait qu'ils prendront des mesures sur vos propriétés (limites de propriétés, implantations des bâtiments).

## **Responsabilité des parents :**

Des habitants se plaignent à juste titre du fait que des enfants jeunes et moins jeunes troublent la tranquillité de leur quartier tard le soir, et font preuve d'un manque d'éducation certain (propos insolents par exemple). Nous rappelons aux parents qu'ils sont responsables de leurs enfants et qu'en cas de plainte ils auront à assumer les agissements de leurs enfants.

### **Propriétaires de chiens (rappel) :**

Veillez à ce que vos chiens n'errent pas dans le village et jappent le moins possible. Les chiens **doivent être tenus en laisse dans le village et sur les chemins piétonniers proches**. Les « accompagnateurs » doivent veiller à ce qu'il n'y ait pas de déjections canines sur les trottoirs, chemins piétonniers et aires de jeux pour enfants (sacs disponibles en mairie).

### **Ruches**

La déclaration de ruches 2018 : du 1er septembre au 31 décembre 2018.

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue. Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

### **Edification de clôtures (rappel)**

Vous souhaitez réaliser une clôture : les édifications de clôtures doivent tenir compte du règlement du PLU. Ce dernier est consultable en Mairie. Attention les règles ne sont pas les mêmes dans toutes les zones définies par le PLU ! **Nous vous prions de présenter votre projet en mairie afin d'obtenir l'aval du Maire ou de ses représentants.**

### **Message de la gendarmerie**

La gendarmerie nous fait savoir que de plus en plus de vols se produisent à l'intérieur des voitures.

Nous vous rappelons quelques précautions fondamentales :

- ne jamais laisser ses clés d'habitation dans son véhicule
- ne jamais laisser sa carte grise dans son véhicule ;
- ne jamais laisser de courrier ou de document qui permet d'identifier votre domicile
- ne jamais laisser d'objets de valeurs dans son véhicule (GPS par exemple).

### **Objets trouvés :**

Polo noir enfant (nord-sud), le 2 septembre

2 clés (porte-clés guitare rouge) trouvées vers l'ERL le 11 juillet

1 paire de chaussures enfants taille 25, noires, fin août route de Broindon

Collier de perles noires, parking ERL, le 3 septembre

**L'activité Tennis de Table a commencé** les personnes intéressées peuvent contacter Guy MOROT au 06 87 10 89 10.

**Festival de musique** le 22 septembre à Barges organisé par « Complètement Barges »

### **Site internet de Barges :**

Nous vous rappelons que la commune a désormais son site : [www.barges.fr](http://www.barges.fr) et que vous pouvez le consulter à tout moment.